

LES MERCREDIS RECREACTIFS

Les tarifs

QUOTIENT FAMILIAL	Mercredi avec repas		Mercredi sans repas	
	Sans Passeport	Avec Passeport	Sans Passeport	Avec Passeport
De 0 à 400€	5,50 €	1,50 €	3,50 €	1,50 €
De 401 à 622€	4,50 €	1,50 €	2,50€	1,00 €
De 623 à 800€	3.00€		2.00€	
De 801 à 1000€	3.50€		2.50€	
De 1001 à 1250€	4.50€		3.50€	
De 1251 à 1500€	5.50€		4.50€	
Plus de 1501€ ou non fourni	7.00€		6.00€	

L'équipe composée de :

Jilian, Laure, Jessica, Marion, Audrey et Sophie,

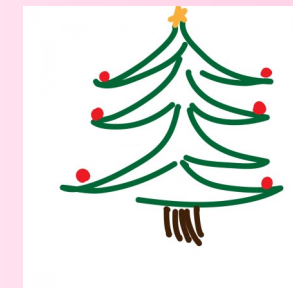
- proposera des activités sportives (si le temps le permet) et des activités surprenantes autour du thème choisi !

- organisera des activités manuelles ou culturelles...

- fera vivre de fabuleuses aventures tout en découvrant le monde qui nous entoure.

L'équipe s'engage à tout mettre en œuvre pour que les gestes barrières et la distanciation physique soient respectés tout en gardant notre fonctionnement ludique pour le plus grand plaisir de tous

**Réservations des mercredis
du 10 novembre au 15 décembre**



Horaires d'ouverture : de 12h à 18h30

Alsh « 1001 Jeux »

Impasse voltaire ATUR

24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

Tel : 09.63.57.14.59

06.83.41.56.91

Mail : alsh.atur@grandperigueux.fr



Attention : une majoration de 50% sera appliquée aux enfants non scolarisés sur le Grand Périgueux

Attention, il est possible que certaines sorties viennent se greffer au programme. Si tel est le cas, vous serez avertis en temps voulu.

Réservations ALSH d'ATUR Boulazac Isle Manoire

mercredis après-midi du 10 novembre au 15 décembre 2021

A remettre avant le 5 novembre 2021

Nom de l'enfant :

 Prénom:.....

Fait à:.....
 Le:.....
 Signature des représentants légaux



	1/2 Journée Après-midi Avec repas	1/2 Journée Après-midi Sans repas
10/11		
17/11		
24/11		
01/12		
08/12		
15/12		

Thème : nous les enfants : on a des droits
 Puis : en attendant Noël

Création d'affiches pour illustrer nos droits
 Création de déco de Noël en attendant....les fêtes

ATTENTION : tous les enfants de + de 6 ans devront avoir des masques
C'est une nouvelle année scolaire, il faut remettre à jour les dossiers de vos enfants pour l'année 2021/2022

Nous vous rappelons que l'inscription à l'avance est obligatoire, sans inscription, nous sommes en mesure de refuser votre enfant faute de place